

Note personnelle

Christophe BERNASCONI
Secrétaire général

Hans van Loon, Secrétaire général de la Conférence de La Haye de droit international privé (1996 – 2013), a pris sa retraite le 30 juin 2013 après plus de 34 ans au service du Bureau Permanent.

Il a rejoint le Bureau Permanent de la Conférence de La Haye le 15 septembre 1978 et y a endossé la fonction de Secrétaire général le 30 juin 1996. Il a dirigé l'Organisation à une période marquée par le changement et l'expansion sur le plan mondial. L'enthousiasme, le dévouement et l'engagement dont Hans a fait preuve dans la conduite des travaux de l'Organisation au cours de ces trois dernières décennies ont joué un rôle important dans la croissance remarquable qu'a connue l'Organisation.

La contribution de Hans à l'élaboration et au développement de plus de dix Conventions internationales⁵⁵ à la Conférence de La Haye dans les trois domaines de travail de l'Organisation est inestimable. Dans le domaine de la protection internationale des enfants, des relations internationales familiales et patrimoniales, il a été l'instigateur de la Convention de La Haye de 1993 sur l'adoption internationale, conduisant les recherches fondamentales et la formation de consensus. Il a voyagé à travers le monde afin d'impliquer le plus grand nombre possible de pays dans l'élaboration et le développement de ce traité, et a dirigé la rédaction de ce qui est devenu l'une des Conventions les plus importantes et parmi les plus largement ratifiées (elle compte à ce jour 90 États parties). Hans a également apporté son soutien à l'élaboration et au développement de Conventions dans le domaine de l'entraide judiciaire et administrative et du contentieux international et dans celui du droit commercial et financier international.

Hans a étudié aux Universités d'Utrecht et de Leiden, ainsi qu'à l'Institut universitaire des hautes études internationales à Genève. À la suite d'un stage effectué au Conseil de l'Europe (Commission européenne des droits de l'homme), il a été admis au Barreau à La Haye et y a pratiqué le droit, intervenant également devant la Cour européenne des droits de l'homme (dans l'affaire *Winterwerp c. Pays-Bas*, 1979, 1981). Jusqu'en 1996, Hans a concilié son travail à la Conférence de La Haye avec sa fonction de Secrétaire exécutif au sein

de la Commission d'État néerlandaise de droit international privé, où il a été l'initiateur et le responsable de l'organisation scientifique du travail de la Commission sur la codification du droit international privé aux Pays-Bas (ce qui a mené à terme le livre 10 du Code civil).

Il est l'auteur de nombreuses publications sur une grande variété de sujets touchant au droit international privé. Il s'est vu décerner le titre de *docteur honoris causa* de l'Université d'Osnabrück en 2001 (Allemagne). Des organisations internationales et gouvernements de nombreux pays ont également fait appel à l'expertise de Hans en qualité de consultant. Il a été élu Membre associé de l'Institut de Droit international en 2009 ; il est Membre du Groupe européen de droit international privé depuis la création du groupe en 1991 ; et il est Membre honoraire de l'*Asociación Americana de Derecho Internacional Privado* (ASADIP) depuis 2007.

Les collègues d'Hans van Loon sont très honorés d'avoir eu le privilège de travailler avec lui et il est certain qu'il leur manquera énormément. Sa vision, ses connaissances en droit, sa sensibilité et son intégrité ont été cruciales pour le travail de l'Organisation. En outre, son dévouement et son engagement au service du droit international de la famille, en particulier, ont conduit à la création et au fonctionnement réussi de traités qui améliorent au quotidien la qualité de vie des familles et des enfants.



Hans van Loon, ancien Secrétaire général

⁵⁵ Convention du 25 octobre 1980 tendant à faciliter l'accès international à la justice ; Convention du premier juillet 1985 relative à la loi applicable au trust et à sa reconnaissance ; Convention du 22 décembre 1986 sur la loi applicable aux contrats de vente internationale de marchandises ; Convention du premier août 1989 sur la loi applicable aux successions à cause de mort ; Convention du 19 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale ; Convention du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants ; Convention du 13 janvier 2000 sur la protection internationale des adultes ; Convention du 5 juillet 2006 sur la loi applicable à certains droits sur des titres détenus auprès d'un intermédiaire ; Révision du Statut de la Conférence de La Haye (entrée en vigueur le premier janvier 2007) ; Convention du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille ; et le Protocole du 23 novembre 2007 sur la loi applicable aux obligations alimentaires.